

Me Gabrielle Tremblay, avocate
Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l.
79, boul. René-Lévesque Est, bureau 200
Québec (Québec) G1R 5N5
Téléphone: 418-692-4180
Télécopieur: 418-692-5321

FORMATION

2019 - Barreau du Québec
2018 - LL.B. Université Laval, profil international
2017 - Session universitaire, *Università Degli Studi Di Ferrara*, Ferrare, Italie

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

2023 - Accréditation Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (CCAC) et Société pour la résolution des conflits inc. (Soreconi)
2019 à ce jour - Avocate au sein de l'étude Beauvais Truchon, s.e.n.c.r.l.

CHAMPS D'EXPERTISE

Me Tremblay œuvre plus particulièrement dans les domaines du droit civil et commercial, notamment dans les domaines de la construction et de la responsabilité civile et professionnelle. Elle représente divers clients œuvrant dans le milieu commercial, notamment dans le cadre de litiges commerciaux entre actionnaires et recours en oppression et se spécialise dans le traitement de réclamations pour vices cachés.

Elle agit aussi dans divers dossiers relatifs aux domaines de la faillite et de l'insolvabilité, des sûretés et du droit des assurances. De surcroît, elle est appelée à effectuer différentes représentations devant les tribunaux de droit commun, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des règles de preuve et de procédure applicables devant les tribunaux et en matière d'arbitrage.

Depuis plusieurs années, Me Tremblay assiste plusieurs arbitres accrédités auprès du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial (CCAC) dans le traitement complet de dossiers d'arbitrage impliquant des différends de nature commerciale variés, de même qu'aux termes du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (RLRQ, c. B-1.1, r. 8). Me Tremblay maîtrise donc l'application du processus d'arbitrage impliquant la Garantie Construction Résidentielle, les bénéficiaires du plan de garantie et les entrepreneurs visés et oriente sa pratique vers la mise en œuvre des modes alternatifs de résolution de conflits permettant d'obtenir des solutions alternatives aux litiges entre les parties.

EXPÉRIENCE ARBITRALE

Accréditation en matière d'arbitrage commercial général et sur les plans de garantie de la Garantie Construction Résidentielle (GCR)

Arbitrages conventionnels divers en matière commerciale

IMPLICATIONS

2022 à 2023 - Avocate bénévole responsable à la Clinique juridique itinérante de Québec (CJI)

- 2020 - Membre du comité de la santé mentale et du bien-être des membres du Jeune barreau de Québec
- 2019 - Membre du comité des affaires publiques du Jeune barreau de Québec
- 2018 - Représentante de l'Université Laval au concours de plaidoirie en droit civil Pierre-Basile Mignault

PUBLICATIONS

2019

Commentaire sur la décision *Hypothèques CIBC inc. c. Fiducie Résidence Malo* – L'effet de la déchéance du terme sur le calcul du délai de prescription d'une obligation à terme suspensif, dans *Repères*, Les éditions Yvon Blais, octobre 2019

Commentaire sur la décision *Arrangement relatif à 9354-9186 Québec inc. (Bluberi Gaming Technologies Inc.)* – Analyse de l'étendue du droit de vote conféré aux créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, dans *Repères*, Les éditions Yvon Blais, juin 2019

Commentaire sur l'arrêt *Salomon c. Matte-Thompson* – La responsabilité professionnelle imputable à l'avocat et à son cabinet pour avoir recommandé un service de conseil financier frauduleux à sa clientèle, dans *Repères*, Les éditions Yvon Blais, avril 2019

2018

Commentaire sur la décision *Montréal (Ville) c. Lonardi* – Refus de condamnation solidaire pour des auteurs de vandalisme, dans *Repères*, Les éditions Yvon Blais, juillet 2018

LANGUES DE TRAVAIL: Français et anglais.